YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/IP

ARRETE N° 99/183
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Louis Armand.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux de création d'éclairage public sous le pont de la Noisette effectués par l'Entreprise ELALE 21 rue Louis Philippe B.P. 71 92204 NEUILLY SUR SEINE Cedex pour le compte de la ville de Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 20 au jeudi 24 décembre 1999,

ARRETE

Article 1er : Rue Louis Armand le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit :
- La circulation sera interdite à tous les véhicules, sous le pont S.N.C.F. une présignalisation sera installée au carrefour Petits Bouts/Gabriel Péri - pour informer les usagers de la gare.
- Le stationnement sera interdit au droit du pont.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE 17 DEC. 1999 SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 14 décembre 1999

MAIRIE DE YERRES 91 (Essonne)

Le Maire-Adjoint
chargé des Travaux,

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE